

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 10

Rubrik: Nouvelles divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

formation du carré. En revanche, dans les écoles du soldat et de peloton, il faut faire apprendre le feu du carré en accoutumant le soldat à des conversions par section et renoncer à faire doubler les rangs ou ployer la ligne de bataille comme on le fait aujourd'hui.

16° Enfin, lorsque les rangs de derrière font feu, les premiers doivent s'agenouiller et non pas s'accroupir.

Remarque. Je crois devoir ajouter quelques mots sur cet objet, afin de faire comprendre dans toute son étendue la question soulevée.

Des sommités militaires, par exemple, le maréchal de St-Cyr, ont soutenu qu'il n'était pas pratique et naturel de faire agenouiller le premier rang pendant le feu, ainsi que les règlements le prescrivaient alors, que cette manœuvre ne s'exécutait dans le combat que par exception; parce que le soldat qui, dès qu'il entend le siflement des balles, tire sans attendre le commandement, se laisserait encore moins facilement contraindre à prendre une position particulière. Dans ce qui concerne le feu qu'échangent deux lignes de bataille placées à proximité l'une de l'autre, l'assertion de St-Cyr est certainement juste (celui qui ne veut pas y croire, doit au moins prévoir la possibilité du fait lorsqu'il conduit des troupes au feu). Mais, le sang-froid de l'infanterie anglaise et celui de beaucoup d'autres armées nous prouve que l'allégé de St-Cyr ne peut pas être pris en considération dans un combat où l'infanterie lutte contre la cavalerie. L'écrivain militaire parle surtout du combat d'infanterie, où il avait trouvé chez les soldats une tenacité remarquable. Maintenant l'on a cru pouvoir inférer de ces renseignements et d'autres semblables, qu'il était, en général, peu pratique de faire agenouiller les soldats et qu'il fallait renoncer à cette posture; mais, par une étrange confusion d'idée, on l'a remplacée par la position accroupie, qui est si pénible, que le tirailleur, par exemple, ne la prendra que lorsque un terrain marécageux ou d'autres circonstances pareilles l'empêcheront de s'agenouiller. Si, comme plusieurs le pensent, la posture à genou blesse le corps, les chasseurs et tous les pieux chrétiens sont fort à plaindre. Un officier supérieur est même d'avis que, en s'agenouillant, la troupe s'humilie et encourage l'ennemi. On lui répond: les anciens Suisses ne paraissent pas y avoir songé, lorsque devant l'ennemi rangé en bataille ils faisaient agenouiller l'armée tout entière pour dire la prière avant la bataille.

Si l'on voulait examiner la chose à fond, l'on découvrirait que la singulière posture usitée actuellement pour le feu du carré provient des pantalons d'été, blancs comme la neige, encore usités en 1847.

Le Conseil fédéral a fait les nominations suivantes dans l'état-major fédéral :

Le général Dufour passe de l'état-major du génie à l'état-major général. — Les lieutenants-colonels Kern, de Bâle, et Victor Gonzenbach, de Saint-Gall, sont nommés colonels dans l'état-major général. Le lieutenant-colonel fédéral du génie Aubert, de Genève, est nommé colonel dans cette arme. — Les majors Vigier, de Soleure; Kaupert, de Saint-Prex (Vaud); Roth, de Rheineck (Saint-Gall); Fischer, de Berne; Engelhardt, de Morat, sont nommés lieutenants-colonels dans l'état-major général; le lieutenant-colonel Huber-Saladin, de Genève, est reçu dans l'état-major

fédéral. — Les capitaines Seiler, d'Interlaken; Burri, de Berthoud; Wegmann, de Zurich; Henchoz, d'Aigle; Jan, de Lausanne; Arvin Muller, de Nidau, sont nommés majors dans l'état-major général; le capitaine d'artillerie Favre, de Genève, entre dans l'état-major fédéral. — Les capitaines Saladin, de Genève; Polari, de Brengenzona (Tessin), de Gingins-Lasarraz, de Vaud, et le lieutenant Ragazzi, des Grisons, sont reçus capitaines dans l'état-major général. — Les premiers sous-lieutenants d'artillerie Gaudy, de Rapperschwil (Saint-Gall); Diodati, de Genève, et Cérésoles, de Vevey, sont reçus premiers lieutenants dans l'état-major d'artillerie. — Les premiers lieutenants Hold, de Coire; Weber, de Lausanne; les premiers sous-lieutenants Lambelet, des Verrières; Bonnard, de Lausanne; Buhler, de Lenk (Berne), sont reçus lieutenants dans l'état-major général. — L'aspirant de 2^{me} classe Burnier, de Lausanne, est reçu second sous-lieutenant dans l'état-major du génie.

Trois de nos compatriotes au service de France viennent d'être l'objet de distinctions flatteuses pour leur brave conduite en Afrique. Ce sont le commandant Lüscher, nommé officier de la Légion d'honneur; le sergent Tavel et le sapeur Cuche, décorés de la médaille militaire.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

CIRCULAIRE.

LE COMITÉ CENTRAL AUX SECTION DE LA SOCIÉTÉ.

Chers Confédérés,

Nous venons vous inviter à la fête annuelle de la Société militaire fédérale qui aura lieu les 14 et 15 juin prochains à Zurich. Depuis le jour où nous nous sommes rencontrés à la plus agréable des fêtes, au pied du Mythen, dans le riant canton de Schwytz, des jours sérieux sont venus tomber tout à coup sur notre patrie, et l'armée suisse fut appelée à maintenir notre honneur et notre indépendance. Les soldats suisses peuvent avec orgueil se reporter aux journées de décembre et de janvier. Avec une joyeuse ardeur et une résolution calme, ils sont accourus à la frontière menacée, et l'esprit d'union et de dévouement, qui alors animait le peuple suisse tout entier, pouvait faire espérer que si les circonstances étaient devenues réellement sérieuses, les Suisses d'aujourd'hui n'auraient pas démerité de leurs ancêtres. La Providence a détourné l'orage et maintenu la paix; le soldat a rejoint ses foyers et déposé ses armes avec autant d'obéissance qu'il avait mis de joie à courir à la frontière, persuadé que le premier devoir du soldat républicain est d'obéir à l'appel des autorités du pays.

Puisque nous pouvons, chers Confédérés, penser avec joie à ces jours d'épreuve, qui forment dans notre histoire une page sur laquelle on s'arrête avec plaisir, faisons en sorte que notre réunion de cette année devienne pour tous, aussi bien pour ceux qui ont répondu à l'appel de la patrie que pour ceux qui n'ont pas pu avoir ce bonheur, un anniversaire de fidélité et de fraternité. Nous retremperons par là nos sentiments de reconnaissance envers la Providence, d'amour et d'orgueil pour notre pays et de courageuse confiance dans l'avenir. Loin de nous, cependant, doit être l'idée de nous endormir dans une orgueilleuseoisiveté. Nous avons pu nous convaincre par le dernier armement qu'il existe encore dans notre armée des vices et des lacunes auxquels on doit remédier avec persévérance et activité, si l'on veut mettre notre militaire sur un pied qui nous permette d'attendre sans crainte l'heure du danger, qui, tôt ou tard, arrivera une fois sérieusement. Aussi notre fête devra être non seulement un agréable anniversaire, mais encore une bonne journée de travail, dans laquelle nous discuterons consciencieusement les intérêts de notre militaire et les perfectionnements qu'il est urgent d'y introduire. Ainsi en nous éclairant et en nous stimulant réciproquement, nous retrouverons de nouvelles forces et un nouveau courage pour maintenir et développer nos institutions militaires.

C'est dans cet esprit que nous espérons célébrer notre fête, de telle sorte qu'elle allie au contentement de ses hôtes des œuvres utiles à la patrie et à l'armée. Pour cela nous vous invitons à vous y rencontrer en grand nombre. Zurich saura apprécier l'honneur de recevoir de tels hôtes dans les circonstances actuelles. Soyez sûrs d'avance d'une hospitalité simple mais cordiale.

Pour ce qui concerne nos délibérations, nous vous avons déjà annoncé que les propositions d'Arau en feraient le principal objet. Leur examen nous paraît le plus propre à embrasser tous les vœux anciens et nouveaux ayant trait à l'amélioration de notre militaire. A côté de cette délibération, qui prendra sans doute une grande partie de notre temps, nous aurons à débattre les nouveaux statuts et les affaires courantes. Il sera en outre pourvu, pour autant que le temps le permettra, à d'autres travaux militaires. S'il devait être mis d'autres objets en délibération, nous prions